# HOMMAGE A JEAN-MICHEL ADAM

## Le dispositif comme fondateur d'un genre : la Controverse

*Patrick Charaudeau*
*Université de Paris XIII*
*Laboratoire de Communication*
*et Politique du CNRS*

Dans un article précédent, j'ai voulu montrer, après avoir passé en revue différentes approches des genres, que je prônais une démarche descendante à partir de la situation de communication, présupposant que l'ancrage social dont parlaient déjà les anciens était ce qui déterminait les façons d'écrire et de parler. Certes, la notion de genre dépend autant de ce qui se passe en amont de la production langagière —les conditions de production imposées par les domaines de pratique sociale— que de ce qui se passe en aval —les caractéristiques formelles des textes—, en passant par le rôle que jouent les fonctions ou les activités langagières. Mais accepter qu'il existe des genres, c'est reconnaître que la production langagière est soumise à des contraintes, ce qui conduit à se demander quel est le lieu d'intervention de ces contraintes. Si elles agissent en amont, de façon absolue, cela voudrait dire que le sujet est complètement déterminé par la place et les rôles que lui attribue le dispositif de la situation de communication, et donc sa façon de parler n'a guère d'importance, tout étant joué par avance, dans son statut. Si elles agissent en aval, par l'imposition absolue de caractéristiques formelles, le sujet n'a pas davantage de liberté, car il serait tenu, pour faire reconnaître le genre dans lequel il s'exprime, de se glisser dans le moule de formes codifiées par avance, de s'exprimer de manière parfaitement conforme à ces contraintes, et donc de disparaître comme sujet : parler, écrire, s'exprimer, relèverait alors d'une activité de récitation, comme c'est le cas chaque fois que l'on dit une prière liturgique ou que l'on répète un texte sacré. Le principe même de la régulation sociale oblige à considérer que tout acte de langage est à la fois contraint par des conditions situationnelles de production et par des manières de dire plus ou moins codifiées, mais jamais totalement car il dispose d'une marge de manœuvre qui permet au sujet d'exister en tant qu'être parlant. Il convient donc d'examiner en quoi consistent ces contraintes.

Mon option est d'entrer par la situation de communication qui est ce qui détermine le "contrat de communication" dont dépend tout sujet parlant. Ce sont les contraintes de la situation de communication qui donnent des instructions discursives aux instances d'énonciation et de réception pour que celles-ci mettent en scène et interprètent les actes de langage. Ce sont ces instructions discursives qui assurent une partie de l'intercompréhension des actes de langage et qui président à la régularité des manières de dire, en deçà des variantes possibles dues à divers facteurs psychologiques et sociaux : ainsi naissent, selon cette hypothèse, les genres discursifs. Cela ne contredit pas d'autres approches et entre autres celle de Jean-Michel Adam qui propose une approche que j'ai appelée sémio-textuelle, car elle prend comme point de départ le texte pour en découvrir sa structure. Observant que tout texte est hétérogène, Jean-Michel Adam considère, à juste titre, que ce n'est pas celui-ci qui peut être classé, mais ce qui, à un niveau plus abstrait, en constitue la structure : des schématisations qui sont le reflet de son «armature» et constituent des catégories *prototypiques* homogènes qui sont autant de «séquences autonomes» (*récit*, *description*, *explication*, *argumentation* et *dialogue*) dont la configuration se repère par les faisceaux de régularités que l'on trouve dans le texte. Ainsi pourraient être déterminés des « types de textes (…) définissables par des

tendances ou des gradients de typicalité, par des faisceaux de régularités et des dominantes plutôt que par des critères très strictes[1].

Je ne suis pas en désaccord avec ce point de vue, mais je me situe délibérément du côté de l'ancrage social de la constitution des genres comme apport complémentaire aux approches qui sont davantage centrées sur le texte. La question sera ensuite d'en voir l'articulation. Mais pour l'heure, ayant eu l'occasion de montrer que le point de vue que je défends permet de définir certains genres[2], et sans revenir sur mes définitions, je voudrais montrer que l'approche que je propose permet de déterminer des genres dans le domaine des interactions verbales. Plus précisément, il s'agit des échanges interlocutifs oraux que l'on a souvent du mal à traiter dans une problématique des genres en raison du peu de récurrences formelles qui les caractérisent. En effet, ces échanges dépendent très étroitement des contraintes de la situation de communication, laquelle se structure en un dispositif qui surdétermine les participants à l'échange langagier.

## Les échanges interlocutifs

La relation langagière qui s'instaure entre les interlocuteurs, d'une situation interlocutive —parfois appelée "dialogale"— dépend de divers critères :

- les possibilités de *prise de parole* qui témoignent de la légitimité dont bénéficie le sujet parlant : ce au nom de quoi celui-ci prend la parole, en rapport avec celui auquel il s'adresse. Cela renvoie à la question du *statut* de parole des locuteurs les uns par rapport aux autres qui peuvent être d'*égalité* (les pairs), de *hiérarchie*, de *différence*.
- le *rapport* qui s'instaure entre les interlocuteurs qui peut être symétrique (*antagoniste*), de complémentarité ou de différence sans être pour autant antagoniste.
- la *thématique* qui est en jeu dans l'échange, et qui peut être unique ou multiple, obligeant les interlocuteurs à se centrer sur un thème (discussion) ou les laissant libres de passer d'un thème à l'autre (conversation)
- le *positionnement* des participants à l'échange vis-à-vis du thème qui fait l'objet de leur rencontre, et qui peut les conduire à prendre parti *pour ou contre* la problématisation qui en est proposée, à moins qu'ils se dégagent de la prise de parti et prennent la position de surplomb de celui qui *examine*, analyse, le pour et le contre.
- enfin, le *rôle langagier* que les locuteurs sont conduits à tenir du fait de leur statut, soit comme *questionnant* ou *répondant* (comme dans une demande d'information), soit d'*opinant*, exprimant son accord ou désaccord sans avoir été sollicité.

A partir de ces critères (car il ne suffit pas de dire, comme F. Rastier, que « L'origine des genres se trouvent dans la différenciation des pratiques sociales »[3], encore faut-il en donner les critères), on peut esquisser une typologie des échanges oraux interlocutifs, en trois grands types qu'on nommera : échanges *sollicités*, *libres* et *polarisés*

*L'échange sollicité* établit une asymétrie entre les interlocuteurs, l'un prenant la parole au nom de son ignorance et sollicitant son interlocuteur pour la combler, l'autre sollicité pour combler cette ignorance : le premier prend le rôle de *questionneur*, le second de *répondeur*. Les deux sont donc centrés sur un seul thème (ou plusieurs, mais

---

[1] La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours, Paris, A. Colin, 1999s.

[2] Outre mon article "Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle", in Analyse des discours. Types et genres, Éd. Universitaires du Sud, Toulouse, 2001, dans lequel j'esquisse divers lieux d'application, j'ai eu l'occasion de le montrer à propos des genres télévisuels "Le contrat médiatique", in les Dossiers audiovisuels, Ina, Paris, 2001, médiatiques Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours (2° édition, revue et augmentée), De Boeck-Ina, Bruxelles, 2011, et plus récemment propagandistes "Il n'y a pas de société sans discours propagandiste", in Ollivier-Yaniv C. et Rinn M. (dir.), Communication de l'État et gouvernement social, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

[3] *Sens et textualité*, Hachette, Paris, 1989.

successivement). Leur statut est déterminé par le lieu de l'échange (consommateur dans un lieu commercial, voyageur dans un aéroport, passant dans une rue, interviewer/interviewé dans un studio de radio, etc.). Leur positionnement est ici indifférent dans la mesure où il ne s'agit pas de se situer par rapport à l'opinion de l'autre, mais pour l'un de questionner, pour l'autre de répondre. Au total, l'échange sollicité instaure un rapport d'interdépendance et de complémentarité entre les interlocuteurs, et une circulation biunivoque de la parole.

*L'échange libre* ne détermine pas a priori le type de rapport auquel doivent se soumettre les interlocuteurs : chacun s'autorise sa prise de parole sans avoir besoin de la justifier parce qu'il est supposé que chacun l'accepte ; la thématique n'est pas déterminée par avance et peut changer à tout moment ; les rôles langagiers sont de tous ordres et les positionnements divers selon les moments de l'échange, parfois d'antagonisme, parfois de complémentarité, voire de connivence, parfois de pour, parfois de contre. Au total, l'échange libre instaure un rapport d'indétermination entre les interlocuteurs et une circulation polycentrée de la parole.

*L'échange polarisé*, lui, au contraire des précédents, établit un rapport antagoniste entre les interlocuteurs. Ils sont à la fois opposés l'un à l'autre et prennent des positionnements en contre de la position de l'autre et en pour de leur propre point de vue. La thématique est généralement unique et les participants à l'échange peuvent utiliser leur statut comme justifiant une autorité de savoir. Au total, l'échange polarisé se caractérise par une circulation centrée des paroles et une confrontation de positionnements différents ou opposés dont chacun cherche à avoir raison sur l'autre.

## Des échanges interlocutifs aux genres interlocutifs

Ces types d'échange ne sont pas des genres. Ils ne constituent que les grandes modalités de base selon lesquelles s'établissent les rencontres de paroles[4]. Pour qu'il y ait genre, il faut une condition supplémentaire : l'existence d'un *contrat de parole* qui détermine du même coup les rôles et positionnements des sujets parlants. Ainsi peut-on classer dans l'échange *sollicité*, les genres : *renseignement, interview* et *entretien* ; dans l'échange *libre* : la *conversation* ; dans l'échange *polarisé* : la *dispute*, la *discussion*, le *débat* et la *controverse*.

### *Les genres non polarisés*

Le genre *"renseignement"* répond à un contrat d'échange de *demande d'information*, c'est-à-dire à une sollicitation de savoir. On y retrouve donc les rôles langagiers de questionneur/répondeur sur une seule thématique et sans positionnement particulier. Le genre "*Interview*" répond, comme le "renseignement" à un contrat d'échange de *demande d'information* mais en situation d'enquête que celle-ci soit scientifique ou journalistique. Les rôles langagiers sont donc d'interviewer (supposé ne pas savoir) / interviewé (supposé savoir), avec prises de parole alternées, sur une succession de thèmes, et avec un positionnement variable sur celui-ci selon la problématisation de la question. Le genre "*entretien*", proche du précédent, se distingue de celui-ci par le fait que les deux interlocuteurs sont en égalité de savoir, chacun apportant son opinion à propos de la question traitée ; l'enjeu est alors de tenter d'éclaircir une question savante, technique ou de société (par exemple entre deux écrivains s'entretenant sur leur conception de la littérature[5])

---

[4] Ici, on se trouve embarrassé quant au choix des termes qui pourraient désigner, de façon générique, ces types d'échange. On pourrait employer le terme « conversationnel» comme l'utilisent les analystes des conversations. Mais, je veux au contraire défendre l'idée que la conversation est un genre particulier et non pas une situation générique.

[5] Ce genre existait à la radio dans les années 70. Il a pratiquement disparu. Voir : *Écrire…Pourquoi ? Pour qui ? Dialogues de France culture*, Presses Universitaires de Grenoble, 1974.

Le genre "*conversation*" correspond, lui, à un contrat de liberté dans l'échange dans la mesure où les thèmes ne sont pas déterminés par avance, les interlocuteurs se reconnaissent les uns, les autres, un droit égal à la prise de parole, et peuvent jouer tous les rôles langagiers possibles. Les statuts sociaux peuvent être différents mais le statut de parole est égalitaire car tout sujet est libre de prendre la parole sans avoir à la justifier[6]. De plus, si les positionnements peuvent être divers, y compris celui d'être contre, l'esprit de convivialité qui caractérise ce genre a tendance à les atténuer (la conversation amicale)

*Les genres polarisés*

Ces genres ont pour point commun l'*affrontement*. Les interlocuteurs, d'une façon ou d'une autre, se trouvent dans des relations d'opposition, soit les uns vis-à-vis des autres, soit vis-à-vis de la problématisation de la question. Mais ils se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui empêchent de les confondre.

Le genre "*dispute*" correspond à un contrat d'affrontement (d'*entrechoc*, faudrait-il dire) de points de vue irréductible. Le questionnement lui même est sans base commune de partage, et les points de vue systématiquement opposés, les positionnements antagoniques. Il s'agit ici de défendre, voire d'imposer, à tout prix son point de vue et d'avoir raison. Les prises de parole sont auto-ratifiées, souvent superposées, comme dans une lutte pour occuper l'espace de l'échange. La dispute n'aboutit, à priori, ni à un accord, ni à un consensus ni à un changement d'opinion : elle est un lieu discursif d'*indécidabilité* (ou « dialogue de sourds »).

Le genre "*discussion*" correspond à un contrat de *confrontation* de points de vue différents. A la différence de la "dispute", le rapport entre les interlocuteurs n'est pas antagonique, à priori : il est différent mais non antagonique. La discussion porte sur un thème (ou plusieurs, mais successivement) et le questionnement, contrairement à la dispute, implique que les interlocuteurs aient en partage un terrain commun. Les positionnements sont évidemment différenciés, et si chacun des interlocuteurs défend sont point de vue et cherche à convaincre l'autre de la validité de son point de vue, il existe des possibilités d'accord, y compris de changement d'opinion. Autrement dit, on se trouve dans un lieu de *décidabilité* (consensus) qui coexiste avec l'indécidable (dissensus) dont l'enjeu est de vérité. L'exemple emblématique est la *discussion scientifique*.

Le genre "*débat*" est le plus difficile à déterminer, car l'usage qui est fait de ce terme brouille sa possible définition, toute confrontation de points de vue pouvant être nommée débat. Ce genre se caractérise en effet par une confrontation de points de vue, mais toujours dans une situation triangulaire où les interlocuteurs échangent entre eux, régulés par un animateur et en présence, physique ou à distance (radio et télévision), d'un public. Il correspond donc à un dispositif de scène dont le contrat est de coexistence des points de vue et non point de domination. D'ailleurs les participants au débat parlent de lieux discursifs différents, en rapport avec leur statut qui leur donne une légitimité de parole différente de celle des autres : c'est pour cela qu'ils sont réunis. Si chacun essaye de faire valoir son point de vue, on ne peut pas dire que l'un d'entre eux s'impose. L'enjeu consiste ici à exposer des états de savoir différents sur une question et non point à établir une vérité : encore, un lieu d'*indécidabilité*. L'exemple en est les débats médiatiques, qu'ils soient mis en scène par la radio ou la télévision.

---

[6] Évidemment, il s'agit d'un idéal type, dans la réalité, il se peut que le statut ait une incidence, mais le genre conversation ne l'exige pas.

Le genre "*controverse*" est souvent confondu avec le précédent. Comme celui-ci, il est un échange *polarisé*, une confrontation de points de vue sur une scène triangulaire. Mais, d'une part, cette confrontation est limitée à deux points de vue (même s'il y a plusieurs participants) qui s'échangent à propos d'une seule question, d'autre part, elle se développe au regard un *tiers évaluateur* qui joue le rôle de référence. Il ne s'agit pas du public ni de l'animateur mais de ce qui permet d'évaluer la teneur des positionnements sur un certain questionnement : *référence de savoir* pour la controverse scientifique, *référence morale* pour la controverse sociale. Le contrat est donc d'établissement d'une vérité (même si l'on n'y parvient pas), ce qui rapproche ce genre de la "discussion". Mais à la différence de celle-ci, la controverse dépasse les interlocuteurs : ils ne se trouvent pas dans une relation interpersonnelle, et ils savent que leur parole circule dans l'espace public. De plus, s'il y a controverse, c'est qu'il existe, à priori, des points de vue et des positionnements irréductibles les uns aux autres, ce qui n'est pas nécessairement le cas de la discussion. Cela correspond à la définition du dictionnaire : « Le mot désigne une discussion argumentée, une contestation sur une opinion et, par métonymie, l'ensemble des éléments contradictoires du débat. Il s'est spécialisé en théologie en parlant d'un débat sur les points litigieux de la doctrine (1636)»[7]. Il s'agit donc d'arriver à *trancher* dans cet ensemble contradictoire. Une controverse peut aboutir à des accords partiels et même à une vérité consensuelle (*décidabilité*) ou laisser en suspend la vérité (*indécidabilité*).

On peut distinguer au moins trois types de controverse comme étant autant de sous-genre.

La controverse "*scientifique et technique*" qui se déploie dans une seule arène institutionnelle (colloque, revue scientifique), autour d'une thématique spécialisée mettant en œuvre un savoir savant, avec une problématisation précise : « est-ce que l'embryon et les cellules souches sont une seule et même chose ?» ; « L'eau a-t-elle une mémoire ?». Les interlocuteurs sont donc des pairs ayant une même légitimité de savoir et l'enjeu est de vérité scientifique ou technique.

La controverse "*sociale*" se déploie dans plusieurs arènes institutionnelles (École, Parlement, Médias, Tribunal) ou dans des lieux de discussion militants, associatifs et médiatiques. Contrairement à la variante précédente, celle-ci implique plusieurs points de vue autour d'un questionnement qui peut faire l'objet de nombreuses déclinaisons. Par exemple, la controverse sur le «port du voile» a été traitée de diverses façons : l'interdiction doit-elle concerner le port seulement à l'école ou aussi à l'extérieur ? Faut-il légiférer nationalement ou laisser la responsabilité des décisions aux chefs d'établissement ? Est-ce un acte de soumission des filles qui portent le voile à l'autorité paternelle ou est-ce un acte de conviction religieuse ? Les interlocuteurs ne sont pas des pairs, ils représentent des groupes (associations) ou des institutions (Église, gouvernement) qui les légitiment en porte-parole. L'enjeu n'est pas ici de vérité mais de défense de valeurs morales à des fins de construction des opinions citoyennes. Le lieu discursif n'est pas de décidabilité mais de *proposition*, le regard évaluateur étant ici celui du citoyen[8].

La controverse "*doctrinale*" se déploie, elle, sur une seule arène institutionnelle en relation avec la doctrine concernée (religieuse, économique, politique). Le questionnement est *monothématique* autour d'un point de dogme (œcuménisme, chasteté, marxisme) qui met en jeu un savoir de *croyance révélée*. Le statut de parole des interlocuteurs est d'égalité en ce qu'ils sont censés avoir un savoir égal au regard de la doctrine qui est en jeu. Cela leur confère une légitimité en tant que représentant de la doctrine. S'il y a controverse doctrinale, c'est que les positionnements sont clivés en *pour* ou *contre*, au nom du savoir révélé. L'enjeu est donc d'*engagement* pour la défense d'une *vérité révélée* et de justification de l'adhésion que le sujet exprime à l'égard de ses convictions, convictions qui se veulent des vérités hors de sa subjectivité (« C'est dans

---

[7] *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 1992.

[8] C'est la controverse sociale qui est souvent appelée "débat de société".

la doctrine » ou « C'est ainsi que je l'interprète »). On peut donner comme exemple de controverse doctrinale, « La controverse de Valladolid » portant sur la question de savoir si les indiens avaient une âme, opposant le dominicain Bartolomé de las Casas au théologien Juan Ginés de Sepúlveda, en présence du légat du Pape[9].

On dira que l'usage courant emploie ces termes les uns pour les autres. Mais on sait que l'une des activités de la démarche scientifique consiste à créer des concepts, en utilisant, autant que faire se peut les termes d'usage courant pour les nommer, mais en les convertissant en notions ou concepts : le métalangage n'est pas le langage.

On dira que ces catégories de genres se mélangent, observant que dans une même situation d'échange verbal on peut avoir des moments de débat, de discussion, de controverse. Mais il s'agit là de cette autre démarche scientifique qui consiste à créer des catégories comme "idéal-type" à des fins opératoires. Effectivement, on trouve rarement ces catégories à l'état pur (encore que cela puisse se produire), mais sans de telles catégories, il ne serait pas possible de rendre compte de l'hétérogénéité des faits de langage. Il faut pouvoir dire qu'ils résultent d'une combinaison de plusieurs catégories. De plus, la définition de catégories typiques permet de déterminer, à l'intérieur de cette hétérogénéité, des variantes, elles-mêmes classables selon divers critères. Si l'on peut dire qu'une "conversation" s'est transformée en "discussion" sérieuse sur un problème particulier, ou qu'elle a dérivé en "dispute", c'est bien parce que l'on a connaissance des conditions auxquelles satisfont ces différents genres.

Ainsi, une discussion peut commencer de façon pondérée puis déraper à force de polémique en dispute. Un débat en face à face entre deux candidats à une élection présidentielle diffère d'un débat entre plusieurs personnes, mais l'enjeu de la confrontation est bien celui qui consiste à exposer des opinions différentes sur diverses questions d'ordre politique et social en essayant de l'imposer mais sans parvenir à établir une vérité : on est bien dans un lieu d'indécidabilité. Une controverse scientifique sur la question des cellules souches peut se transformer en controverse sociale sur la bioéthique. La question de la "laïcité" peut faire l'objet d'une controverse technique entre juristes sur l'interprétation de la loi de 1905, d'une controverse sociale sur l'opportunité d'une loi concernant le port de signes religieux, d'un débat télévisé autour de différents thèmes relatifs à cette question. La question des caricatures de Mahomet a fait l'objet d'un débat en Occident, d'une controverse sociale autour de la question de la censure, et d'une controverse doctrinale dans certains pays musulmans. L'humoriste Dieudonné, quant à lui, a provoqué des débats sur le rapport entre humour et engagement politique négationniste, et une controverse politico-sociale quant à savoir s'il pouvait être autorisé à se présenter sur une liste aux élections européennes.

Je voudrais terminer sur la notion de "*polémique*", un autre terme employé dans l'usage courant, sans distinction de sens, en alternance avec débat et controverse, comme en témoigne ces titres de journaux : « Sécurité : la polémique gauche-droite reprend» ; « En refusant l'idée d'un quota de boursiers, les grandes écoles créent une polémique » ; « Vaccination : La polémique enfle autour de la campagne de vaccination, tandis que la grippe A gagne du terrain en France ». Il s'agit ici de mettre en évidence la différence entre "genre" et "stratégie discursive".

Le genre résulte du phénomène de régulation socio-langagière qui est lié aux situations de communication, permet le repérage de régularités et impose des contraintes aux instances d'énonciation et de réception. Le sujet du genre est un sujet en partie surdéterminé par ces contraintes. Les stratégies discursives sont issues de la marge de manœuvre dont dispose le sujet parlant à l'intérieur du contrat de communication, ce qui lui permet de s'individuer. Le sujet des stratégies discursives est un sujet libre de ses choix langagiers, conscients ou non conscients.

---

[9] Il s'agit de la version romancée de cet événement écrite par Jean-Claude Carrière et adapté pour la télévision par lui-même.

La *polémique* se manifeste lorsque, dans une situation interlocutive, un sujet s'emploie à *mettre en cause* la légitimité de parole de l'interlocuteur, soit en dénonçant son manque de statut légitimant (*ad hominem*), soit en attaquant sa position personnelle (*ad personam*). Ou alors, c'est l'argument adverse qu'il tente de délégitimer en le taxant, par exemple, de préjugé, d'idée reçue ou de hors-sujet. Parfois même, il peut aller jusqu'à détruire l'argument adverse en le ridiculisant par ironie ou dérision. Cela explique qu'une polémique soit peu argumentée, qu'elle ne cherche ni le consensus ni la vérité, parce qu'elle est moins centrée sur la problématisation de la question que sur le positionnement de l'autre. On voit que la polémique relève d'un jeu stratégique de destruction verbale de l'autre qui est alors transformé en adversaire. Et ce qui prouve ce statut de stratégie est que, comme toute stratégie de discours, elle peut s'immiscer dans les différents genres. Elle est de plein droit dans la *dispute*, mais elle peut apparaître dans certains moments de tel débat, de telle controverse, même si cela n'est pas conforme aux données du genre. Ainsi, de cet historien qui, contestant la position d'Alexandre Adler sur la lettre de Guy Môquet qui devrait être lue aux élèves en début de chaque année, tente de le délégitimer en lui lançant : « Vous n'avez pas enseigné dans le secondaire ni le supérieur ». A quoi l'intéressé répond : « J'ai enseigné 12 ans dans le secondaire et 6 ans dans le supérieur, et je ne permets pas qu'on mette en cause mon expérience !». Ainsi de l'attaque à l'endroit d'Eric Woerth mis en cause pour confusion de fonctions et conflit d'intérêt, parce qu'il se serait cru au-dessus de ces contingences. Ainsi, de l'affaire Siné, dont une partie fut traitée en controverse autour de la question opposant la liberté d'expression à la censure, et une autre de façon polémique mettant en cause la personne du directeur de Charlie Hebdo. Ainsi, enfin, de la question de l'IVG qui en son temps fit l'objet, simultanément, de *débats* dans les médias, de *controverse* sur l'opportunité de légiférer, et qui vit la personne de Simone Weil directement attaquée (*polémique*).

Paris, le 19 juin, 2012.